

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 11 mars 2003 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL



**Présidence :** Mme FIRMENICH Sophie, présidente

**Présents :**

- M. BARDE Michel
- M. BAUMGARTNER Andréas
- M. DEROBERT Michel
- M. FEYER Georg
- M. GRAND René
- M. GUEX Jean-Pierre
- M. KOHLER Charles
- M. KRAMER Marcel
- M. LAGRANGE Philippe
- M. LEMBO Antonio
- Mme PORCHET Arlette
- M. RYCHNER Georges
- M. STALDER Michel

**Excusés :**

- M. BUCHETTI Pierre-Antoine
- M. QUIQUEREZ Robert
- Mme STALDER Elisabeth

**Assistent :**

- Mme HUMBERT Yvonne, maire
- M. MOTTIER Gérald, adjoint
- M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2002
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire
4. Taxe professionnelle communale 2003 (délibération)
5. Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2004
6. Rapports des commissions
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos (naturalisations)



Mme FIRMENICH ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle excuse les absences de Mme STALDER et de MM. BUCHETTI et QUIQUEREZ.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2002

M. GUEX demande d'apporter la modification suivante :

Page 154, dernier paragraphe : M. GUEX estime important d'aborder le sujet en commission du génie civil, en tenant compte qu'un **nant se trouve à côté et qu'une éventuelle rénovation de ce chemin doit tenir compte de son impact sur l'environnement.**

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (13 personnes).

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme FIRMENICH communique les informations suivantes :

- La sortie du Conseil municipal se déroulera à Turin les 5 et 6 avril. Ces deux journées seront consacrées aux visites de la ville, de la pinacothèque de la famille Agnelli, du musée d'art moderne et contemporain, d'un choix, devant encore être défini par les participants, entre le musée égyptien ou éventuellement d'aller à la découverte de la reproduction d'un bourg médiéval créé en 1884 à l'occasion de l'exposition nationale italienne, ainsi que son château et de quelques moments de détente.  
Une trentaine de personnes sont d'ores et déjà inscrites.  
Le départ a été organisé à 06h30 en car afin de jouir pleinement de cette escapade. Le choix du moyen de transport a été défini pour des raisons pratiques, car il revenait au même, tant au niveau du prix que du temps de voyage, de prendre l'avion ou le car.
- Elle donne lecture d'une lettre adressée au Conseil municipal par M. et Mme Sylvianne BALLY de Meyrin, qui s'inquiètent de la sécurité des piétons sur la route de Malagny et le chemin de la Pralay, suite à l'accident dont a été victime leur petite-fille Mélissa MAREEMOOTOO qui s'est fait renverser par une voiture alors qu'elle marchait sur le trottoir de la route de Malagny et qui a subi de nombreuses blessures au visage.
- Elle donne également lecture d'une lettre provenant de Mme Dominique VERBEKE qui a eu un accident de la circulation au stop du carrefour de la route de Rennex et de la route de Malagny. Elle demande au Conseil municipal de se concerter pour établir une meilleure visibilité du stop à ce croisement.
- Mme FIRMENICH fait circuler, pour les personnes intéressées, l'invitation à la traditionnelle course pédestre des conseillers municipaux organisée le 12 avril 2003 par la Commune de Bernex.

### 3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme Humbert :

- Indique que la Mairie a répondu au courrier de M. et Mme BALLY concernant la sécurité des piétons à Genthod.  
Elle donne lecture de la réponse de la Commune qui, en substance, regrette l'accident survenu à leur petite-fille et espère qu'elle s'est remise de cette fâcheuse mésaventure due à l'imprudance et au manque de maîtrise d'un automobiliste qui n'a pas su s'adapter aux conditions impliquées par la neige.  
La Commune se dit depuis fort longtemps inquiète par le fait que de plus en plus de véhicules empruntent les routes communales pour éviter les bouchons de la route de Lausanne.  
De plus, elle relève que la création de cheminements piétonniers offrent une plus grande sécurité et chaque fois qu'il est possible de le faire, la Commune n'hésite pas à entreprendre les investigations nécessaires pour les réaliser.  
La route de Malagny préoccupe les autorités de Genthod. Des améliorations furent apportées lors de son récent resurfacement tout en devant impérativement respecter les exigences des Transports publics genevois (TPG), la configuration des lieux qui ne se prête pas toujours aux travaux qui étaient projetés d'entreprendre, et en n'omettant pas les lois régissant les routes.  
La Mairie communique aussi, dans sa réplique, que très régulièrement des contrôles de vitesse sont entrepris sur nos routes communales et que les résultats sont toujours effarants.  
Quant au chemin de la Pralay, elle précise qu'un projet est prêt pour engager les travaux nécessaires à son amélioration.

Mme le maire indique que M. et Mme MAREEMOOTOO, les parents de Mélissa, ont quant à eux écrit à la Mairie concernant cet accident et qu'une réponse dans le même sens leur a été donnée.

M. LEMBO demande s'il n'est pas envisageable de prévoir la mise à sens unique de la route de Malagny.

M. GUEX indique que la route de Malagny est une route empruntée par les TPG et, par conséquent, il pense qu'il est préférable de se préoccuper de l'aménagement du chemin de la Pralay afin qu'il devienne un chemin sécurisé pour les piétons et les cyclistes et non une route de contournement.

M. KOHLER se dit absolument contre les sens uniques, car ils accélèrent la vitesse dans un sens.

Mme PORCHET souligne que l'assemblée n'est pas là pour prendre une décision quant à l'avenir de ces routes et propose de renvoyer ces dossiers en commission du génie civil en tenant compte des remarques évoquées dans les lettres qui nous sont parvenues.

M. SCHMULOWITZ indique qu'une séance du génie civil est d'ores et déjà programmée dans deux semaines et que ces problèmes y seront abordés.

M. DEROBERT souligne que la situation n'est effectivement pas satisfaisante, mais que la sécurité à la route de Malagny a déjà été nettement améliorée en dix ans. Il pense également qu'il faut poursuivre l'étude d'une meilleure sécurité routière dans ce secteur.

- Donne lecture de la réponse adressée par la Mairie à Mme Dominique VERBEKE, dans laquelle il est spécifié que le carrefour de la route de Rennex et de la route de Malagny préoccupe depuis longtemps la Commune et que diverses mesures ont déjà été appliquées afin d'en améliorer la sécurité. Hélas, il faut constater que de nombreux automobilistes ne respectent ni les limitations de vitesse, ni les signaux stop, mettant ainsi en danger les autres utilisateurs.

Toutefois, afin d'améliorer la sécurité de ce secteur, l'office des transports et de la circulation (OTC) a été contacté et un rendez-vous sur place avec un représentant de cet office a eu lieu.

Il a constaté que le stop n'était effectivement pas respecté. Il propose d'attendre la fin des travaux des modifications décidées dans cet espace et ensuite, selon l'évolution, de réétudier le problème. Néanmoins, il préconise comme éventuelles solutions la création d'un stop précédent de quelques mètres le stop incriminé ou l'installation d'un clignotant lumineux signalant le stop.

- Elle informe l'assistance que la petite maison se trouvant sur la parcelle 884 au Creux-de-Genthod, appartenant à la famille HECKEN, a été vendue, avec un droit de superficie allant jusqu'en 2019. La responsabilité de la prolongation de ce droit incombera au Conseil municipal en fonction à ce moment là.
- Elle signale qu'une aide financière de Fr. 8'000.-- a été octroyée en faveur de la rénovation du toit de la chapelle Sainte-Rita. Une lettre de remerciements émanant du président du conseil de paroisse de Genthod-Bellevue est parvenue en mairie.
- En juin 2003, une étape importante dans la construction de la 3<sup>e</sup> voie Coppet-Genève sera franchie par l'ouverture à l'exploitation de la nouvelle voie entre Genève et Versoix. A cette occasion les CFF souhaitent marquer cet événement par une fête qui aura lieu le 30 juin 2003, comprenant une partie officielle en fin d'après-midi et une soirée récréative à laquelle se joindront les habitants des communes entre Genève et Versoix. Les nouvelles autorités qui seront issues des futures élections seront invitées, dès leurs noms connus, et un programme détaillé sera envoyé ultérieurement.

#### 4. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2003 (DELIBERATION)

Lors du dernier Conseil municipal, il a été omis de se prononcer formellement sur le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2003.

*vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 c de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, le Conseil municipal décide de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2003 à 100%.*

***Mise aux voix cette délibération est approuvée par 9 voix pour et 4 abstentions***

## 5. DESIGNATION DES JURÉS DES TRIBUNAUX POUR L'ANNEE 2004

Le Conseil municipal élit 7 femmes et 7 hommes comme éventuels jurés aux tribunaux, soit :

### Femmes

PROOT-ROCHAT	Patricia
QUIQUEREZ-ARMAND	Catherine
SCHMIDT	Annaïse
VOUILLOZ NIEBORAK	Hélène
WAGNER-MALFANTI	Paula
WENGER-GUGLER	Denise
ZELLER-PREISWERK	Esther

### Hommes

PAILLARD	Jean-Pierre
PEREZ	Olivier
PIECE	Gérard
PIOT	Yvan
QUIQUEREZ	Robert
REINMANN	Bruno
TISSOT-DAGUETTE	Gérald

## 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### *Commission des finances*

M. DEROBERT n'émet pas de remarques particulières si ce n'est que les recettes fiscales diminuent.

### *Commission des bâtiments*

M. KRAMER signale que l'architecte mandaté pour la construction de l'immeuble communal étudie actuellement les modifications à apporter au projet initial afin de l'adapter en fonction des remarques émises par la commission. Une commission des bâtiments est prévue courant avril en présence de l'architecte.

### *Commission du génie civil*

M. LAGRANGE indique que les travaux d'évitement de la rue du Village sont presque terminés. Quant à ceux nécessaires pour la modération du trafic à la route de Rennex, le projet est momentanément stoppé, les Services industriels profitant de l'ouverture du chantier pour équiper ce tronçon avec de nouvelles installations pour l'eau et l'électricité.

Une réunion de la commission du génie civil est programmée dans deux semaines pour aborder le sujet de la sécurité routière à la route de Malagny.

### *Commission de l'urbanisme*

Néant.

### *Commission du feu et de la protection civile*

M. BAUMGARTNER indique que, suite à la motion du groupe libéral lors du Conseil municipal du 10 décembre 2002 concernant une demande pour une meilleure sécurité de proximité à Genthod, la commission s'est réunie afin d'étudier cette requête.

Elle propose de mandater la Mairie pour intervenir auprès du Conseil d'Etat et demander d'augmenter les rondes de police. La commission charge également la Mairie d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir un devis de l'entreprise Securitas pour l'exécution de rondes sur l'ensemble du territoire de la commune.

M. BAUMGARTNER s'interroge sur l'aboutissement du projet de collaboration entre les corps de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

M. MOTTIER indique que lors de l'assemblée générale du 26 février 2003 de l'Association des communes genevoises ce projet a été accepté et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### *Commission scolaire et bibliothèque*

Mme PORCHET indique que la commission a organisé l'automne dernier le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade. Au mois de janvier un bilan a été établi, qui s'est avéré très positif. Actuellement, la commission a débuté l'organisation de la prochaine Fête des promotions.

### *Commission des sports et loisirs*

#### *VRAC (Versoix, Rencontre, Arts, Cinéma)*

M. GUEX indique que la commission a auditionné le VRAC qui a un projet de création d'un espace convivial avec des aménagements et des structures propices à l'échange, à la communication et au mieux-vivre ensemble, avec notamment des projections cinématographiques plus régulières et faisant preuve de plus de souplesse dans les horaires afin d'atteindre un plus large public.

Ce lieu de rencontre serait ouvert aux communes environnantes, la Commune de Versoix n'ayant pas prévu son financement à elle seule. Par conséquent, elle demande une adhésion de ces communes. Le dossier avance, mais le VRAC est toujours à la recherche d'un lieu propice à ses activités.

#### *Ciné-conférences*

Le président communique que la famille MONACHON a envoyé une lettre de remerciements pour les sympathiques soirées passées lors des projections de leurs films ainsi que pour les fleurs offertes à l'issue de la dernière présentation.

La projection du film de M. PORET sur le Grand Nord a fait salle comble, en dépassant allègrement les 100 personnes. Le film suivant sur la Norvège a été bien suivi, mais avec toutefois moins de spectateurs.

#### *Apéritif de fin d'année*

L'apéritif de fin d'année a réuni environ 60 à 70 personnes.

Un pourcentage élevé des personnes présentes étaient des nouveaux habitants à la recherche de renseignements sur la commune.

Prévoir une séance d'information pour ces résidents, éventuellement en même temps que l'invitation adressée aux nouveaux citoyens suisses ou genevois.

#### *Tennis Club*

Lors de sa réunion du mois de janvier dernier, la commission a décidé d'ajouter deux points à ce club pour le calcul de la subvention communale, ce qui l'augmente de Fr. 1'200.-- pour l'année 2003. La décision a été prise suite à son investissement pour le mouvement juniors, notamment avec l'engagement d'un nouveau professeur et les cours dispensés durant l'hiver.

*Demandes d'aides financières*

Une aide financière de Fr. 1'000.-- a été attribuée à chacune des sœurs GUISSOLAN pour la pratique de leur sport. Une lettre de remerciements de leur part nous est parvenue.

M. GUEX indique qu'une sous-commission, composée de MM. René GRAND, Antoine BUCHETTI et lui-même, a été créée et aura pour charge d'établir un règlement pour un fonds culturel et sportif permettant une meilleure attribution des aides financières.

*« Mérite Commune de Genthod »*

La commission n'a pas de proposition pour l'instant.

*Commission de l'agriculture et de l'environnement*

*Creux-de-Genthod*

Mme PORCHET indique que la commission a rencontré sur place M. JOLY, inspecteur cantonal du service des forêts, concernant l'amélioration du parking et la protection des platanes.

*Village fleuri*

La commission a mené à terme le concours « village fleuri » 2002 qui s'est soldé par une remise des prix.

*Nuit de la chauve-souris*

Le 13 juin 2003, une nuit de la chauve-souris sera organisée à Genthod.

*Environnement de Genthod*

La commission a extrait de la brochure du professeur LACHAVANNE sur l'environnement de Genthod une série d'articles susceptibles d'intéresser les communiers et a demandé à la Mairie de les publier dans les prochaines parutions du Genthod-Info.

M. BAUMGARTNER relève que le site du GICORD a obtenu la qualification ISO.

*Commission des affaires sociales et des naturalisations*

Mme FIRMENICH indique que la commission gère régulièrement les demandes d'aides financières et de naturalisations qu'elle reçoit.

M. SCHMULOWITZ signale que la commission recevra, le 1<sup>er</sup> avril 2003, M. Nicolas REICHEL, animateur socio-culturel et responsable du Bus d'Animation Mobile (BAM), qui va à la rencontre des adolescents sur le terrain, en particulier pour aborder les sujets concernant la consommation d'alcool et de drogues.

**7. PROPOSITIONS DU MAIRE**

Néant.

**8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

- Mme PORCHET indique que le nouveau projet de construction de 59 villas prévu à la zone des Boulangers a été refusé par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Le projet initial de 48 villas, qui avait été accepté, avait été modifié car le rapport qualité prix n'était pas favorable et les ventes étaient difficiles. M. ANTONIADES a maintenant consenti à réduire le prix de vente de ces 48 villas.

- M. LEMBO propose, pour une meilleure sécurité routière de notre village, de construire une route parallèle au chemin de la Pralay en utilisant les terrains longeant la route de Rennex qui appartiennent à la commune.

Mme le maire révèle que la Commune est en train d'entreprendre l'étude de son plan directeur communal qui tiendra compte des nouvelles normes de zones de bruit.

M. BRUN, du DAEL, conseille de mettre en attente jusqu'en septembre tous les projets car le plan cadastral des normes de bruit n'est actuellement pas encore terminé.

Mme HUMBERT précise que c'est ce plan directeur qui permettra d'entrevoir des solutions aux problèmes que nous rencontrons.

M. STALDER s'inquiète quant à la construction du futur immeuble communal étant donné que la parcelle se trouve en limite de la zone de bruit. Il demande s'il n'est pas judicieux de déjà procéder à la demande d'autorisation de construire afin de s'assurer que l'immeuble pourra être bâti.

M. MOTTIER indique que ce point a été abordé avec l'architecte et que le premier projet est conforme aux normes à respecter ; l'autorisation de construire est, par conséquent, pré-demandée.

M. STALDER pense qu'il est néanmoins nécessaire de prévoir cette demande.

Mme HUMBERT signale qu'après consultation des représentants du DAEL, en présence de Mme ORTIS, responsable du plan directeur communal, il s'avère qu'il n'y aura pas de problème d'autorisation de construire pour cet immeuble. Elle précise également que pour la construction d'une éventuelle salle communale, aucune interdiction n'interviendra par le fait que ce n'est pas un bâtiment réservé à l'habitation.

M. GUEX demande si l'architecte a été informé de l'achat de la SI Sautoir d'Or.

M. MOTTIER a avisé l'architecte de cet achat, ce qui lui procure d'autres possibilités et réduit les problèmes de voisinage qui pourraient survenir. Il l'a également invité à se pencher sur la création d'un parking plus grand, éventuellement par le biais d'un deuxième sous-sol. M. MOTTIER souhaiterait également supprimer la chaufferie de la SI Sautoir d'Or et ainsi profiter de cet espace pour autre chose.

- M. GUEX demande où en est le projet pour une nouvelle dénomination des commissions.

M. MOTTIER indique que l'uniformisation des noms des différentes commissions interviendra pour la nouvelle législature, au moment de la formation des commissions.

M. DEROBERT rend attentif la Mairie sur le fait que, en principe, lorsque la discussion de la répartition au sein des commissions est engagée, on table sur des commissions qui existent. Dès lors, il estime judicieux de débattre de ce point avant le début de la nouvelle législature.



Mme PORCHET soutient M. DEROBERT et pense également qu'il est nécessaire de faire ces changements avant la nouvelle législature.

M. MOTTIER indique qu'un projet de nouvelles dénominations des commissions sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

- ▶ M. GUEX demande à Mme le maire où en est l'élaboration du projet, pour lequel elle s'est engagée, d'un règlement permettant une procédure simplifiée lors de l'attribution de logements.

Mme HUMBERT indique que ce projet sera prêt pour la nouvelle législature et sera présenté en même temps que les propositions des nouvelles dénominations des commissions qui se devront d'être plus précises, selon une suggestion du Groupement pour les intérêts de Genthod.

M. LEMBO pense qu'il est inutile de renommer les commissions.

M. GUEX rétorque que pour comparer des chiffres avec d'autres communes, il est impératif d'uniformiser les noms des différentes commissions, sinon il s'avère impossible d'établir des comparaisons précises.

Mme FIRMENICH indique que cette uniformisation permettra une meilleure clarté.

- ▶ Mme FIRMENICH demande à Mme HUMBERT si les rocade d'appartements à la route de Rennex demandées à l'office du logement social ont été acceptées.

Mme le maire communique que tout est en ordre, que les appartements ont pu être attribués aux personnes qui avaient été choisies par les commissions chargées des attributions.

- ▶ Mme HUMBERT indique que l'amélioration du parking du Creux-de-Genthod n'est pas sans difficultés. Après consultation de M. JOLY, un premier réaménagement sera entrepris qui consistera à retracer les plus petites cases pour les deux roues et à installer des protections pour les jeunes platanes.

La Mairie n'entre pas en matière pour le moment sur la suggestion de procéder à un retraçage de toutes les cases car, pour ce faire, il sera nécessaire d'abattre tous les platanes, ce qui équivaut à un travail conséquent et très onéreux.

- ▶ M. KRAMER demande s'il est possible de prévoir un réaménagement du chemin Vert qui n'est pas en bon état.

Mme HUMBERT pense qu'il est nécessaire de se rendre compte sur place de l'état de ce chemin et si nécessaire faire un léger réaménagement.

- ▶ M. MOTTIER a oui dire qu'une nuit de la chauve-souris sera organisée au niveau cantonal.

M. GUEX indique qu'une journée de la chauve-souris a lieu chaque année en Romandie aux environs du 22 juin.

Mme PORCHET ignore si une manifestation sur ce thème est organisée dans le canton cet été.

- ▶ M. DEROBERT s'est promené le long de la nouvelle ligne de chemin de fer à Genthod et s'interroge de ce qui va advenir de ce lieu qui se dégrade de plus en plus avec la venue de nombreux tags.

Mme le maire indique que selon les procès-verbaux reçus des CFF une peinture anti-graffitis devrait être apposée en plus de la vigne vierge déjà plantée, toutefois lors de la prochaine réunion conjointe elle demandera des précisions concernant la dégradation de ce mur et son avenir.

#### 9. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

La présidente prononce le huis clos.

La séance publique est levée à 21h50

La secrétaire  
Arlette PORCHET

La présidente  
Sophie FIRMENICH